



SAINTE-THÉRÈSE
Ville d'arts, de culture et de savoir

Avis public

Dépôt du rôle général de perception - année 2024

Conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est par la présente donné par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Thérèse, que le rôle général de perception pour l'année 2024 a été préparé par le Service des finances et a été déposé à mon bureau le 17 janvier 2024 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai prévu par la loi.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE,
ce 18 janvier 2024

Avis numéro : 2024-02

Émilie Desaulniers, trésorière,
Service des finances